

Faciliter l'accès au logement des agents publics

23/06/2016

"Le présent rapport s'intéresse plus particulièrement aux agents publics les plus modestes (fonctionnaires et agents contractuels sur contrats à durée indéterminée), de catégorie C et B, et assimilés, et aux personnels de catégorie A, en début de carrière. La mission vise à proposer des solutions de logement reposant principalement sur des investissements privés. Le rapport part du constat de difficultés concrètes rencontrées par les agents, arrivant en zones tendues, soit lors de leur première affectation, soit lors d'une mutation, réalisée ou non à la demande de leur administration, à trouver et louer un logement décent." La mission formule 19 propositions suivant 7 axes : améliorer la connaissance des besoins; améliorer l'efficacité des politiques de réservation; promouvoir un investissement responsable dans le logement en faveur des agents publics; relâcher du foncier; cautions et prêts; élaborer un système de présentation-réservation robuste; encourager l'épargne salariale des agents publics.